

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Nombre de membres afférents au conseil : 11****Nombre de membres en exercice : 11****Qui ont pris part aux délibérations : 07**

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 06/02/2023 à 18h30**

Le six février deux mil vingt-trois à dix-huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune de BASSE-RENTGEN, sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire.

Date de convocation : (27/01/2023).

Étaient présents : MM : Jean-Paul FEIPPEL, Jeannot OESTREICHER, Serge STAUDT

MMES : Magdalena DORY, Marie-Caroline DUMAS, Adeline HENRY.

Étaient absents excusés : Charles DELION, Anne-Sophie RIO, Estelle SCHONBERGER

Étaient absents non excusés : Sandra SCHWARTZ,

Mme Marie-Caroline DUMAS été nommée secrétaire, conformément à l'article L.2541-6 du CGCT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire,
Délibère comme suit :

- approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour (point N°1), Madame DUMAS souhaitant rajouter un point en divers, soit la sécurité routière rue de la Tuilerie.
- approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 14/11/2022 (point N°2)

Point N°3 - Syndicat Intercommunal du périscolaire

Par courrier en date du 17 mars 2022, le syndicat intercommunal de gestion du périscolaire ECLOS a fait un premier appel à contribution à titre d'acompte auprès des communes membres, afin de permettre aux SIVU de régler ses premières dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder 15.000 € au syndicat intercommunal de gestion du périscolaire ECLOS à titre de premier acompte pour l'année 2022.

Point N°4 – Acceptation chèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le chèque d'un montant de 30.34 € relatif au remboursement d'un avoir.

Point N°5 – Demandes de subvention (BREVHA – Le souvenir Français)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de verser une subvention d'un montant de 200.00 € à l'Association BREVHA pour l'année 2023.

En ce qui concerne la demande de subvention faite par le Souvenir Français, les conseillers municipaux ne sont pas opposés au versement d'une subvention mais souhaitent obtenir des justificatifs relatifs aux activités de cette association.

Point N°6 – Divers**Devis CITEOS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le devis d'un montant de 6.474.06 € présenté par la Société CITEOS relatif au remplacement de 5 vasques rue de l'église et rue de la Tuilerie.

Proposition commerciale ORANGE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition commerciale d'ORANGE pour le remplacement du standard de la mairie. Après examen du devis, les conseillers ne souhaitent pas donner suite à cette proposition estimant que le coût est trop élevé. De plus, le standard actuel est toujours opérationnel.

CP Services – Avenant au devis d'entretien initial.

Suite à différentes plaintes concernant la propreté de la Salle Saint Joseph,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Donne mandat à Monsieur le Maire afin qu'il renégocie avec la Société CP Services par avenant au devis d'entretien initial, le montant du nouveau devis. Le nouveau devis incluant un entretien hebdomadaire après chaque location.

Sécurité routière rue de la Tuilerie

Madame Marie-Caroline DUMAS soulève à nouveau le problème de sécurité routière rue de la Tuilerie en raison du stationnement des véhicules de certains riverains sur le trottoir. Avant de recontacter la MATEC, Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de convoquer en mairie les riverains concernés afin de trouver un consensus.

La séance est levée à 19h30.

Vu par Nous, Eric GONAND, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 14/02/2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 13/02/2023.

Le Maire
GONAND Eric

